

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 45/2021/53922/01:1

REMARQUES

- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle/machine à laver/cuisinière/ sèche-linge

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 45/2021/53922/01:1

DATE DU CONTRÔLE 15/01/2021 AGENT VISITEUR Mateusz Bargielski
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue de la Vénérie 40 - 1170 Watermael-Boitsfort TYPE DE CONTRÔLE Contrôle de conformité avant la mise en usage – nouvelle installation (6.4.) 



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue de la Vénérie 40 - 1170 Watermael-Boitsfort
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Autre Sprl Prodis
Responsable des travaux non communiqué
Dérogations applicables/appliquées Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) SIBELGA
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 6000796
Index jour/nuit /
Type de coupure générale Interrupteur
Câble compteur - tableau VOB 2,5
Tension nominale de service 230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 20A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position OK | Nombre de tableaux 3 | Nombre de circuits 18

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

| | | | |
|--|----------------------|---|-------------------------------------|
| Les fondations datent | D'avant le 1/10/1981 | Dispositif différentiel de tête | ID - 40A - 300mA - type A - test OK |
| Type d'électrode de terre | Piquets | Dispositif différentiel "sdb" | ID - 40A - 30mA - type A - test OK |
| Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) | 25 | Dispositif différentiel | Id'40A 300mA Type A Test Ok 2x |
| Conformité des liaisons équipotentielles et des PE | OK | Dispositif différentiel | ID 40A 30mA Type A Test OK 2x |
| Test de continuité | Concluant | Fixation/Etat/Détérioration matériel | OK |
| Contrôle boucle de défaut | Concluant | Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles | OK |
| Protection contre les contacts indirects | OK | Protection contre les contacts directs | OK |
| | | Résistance générale d'isolement ($M\Omega$) | 14,55 |
| | | Adéquation DPCCR – prise de terre | OK |
| | | Adéquation protections surintensités – sections | OK |

CONCLUSION : CONFORME

A la date du 15/01/2021, l'installation électrique de Rue de la Vénérie 40 - 1170 Watermael-Boitsfort est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 15/01/2046.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation « étaient (ou) ont été » scellées.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

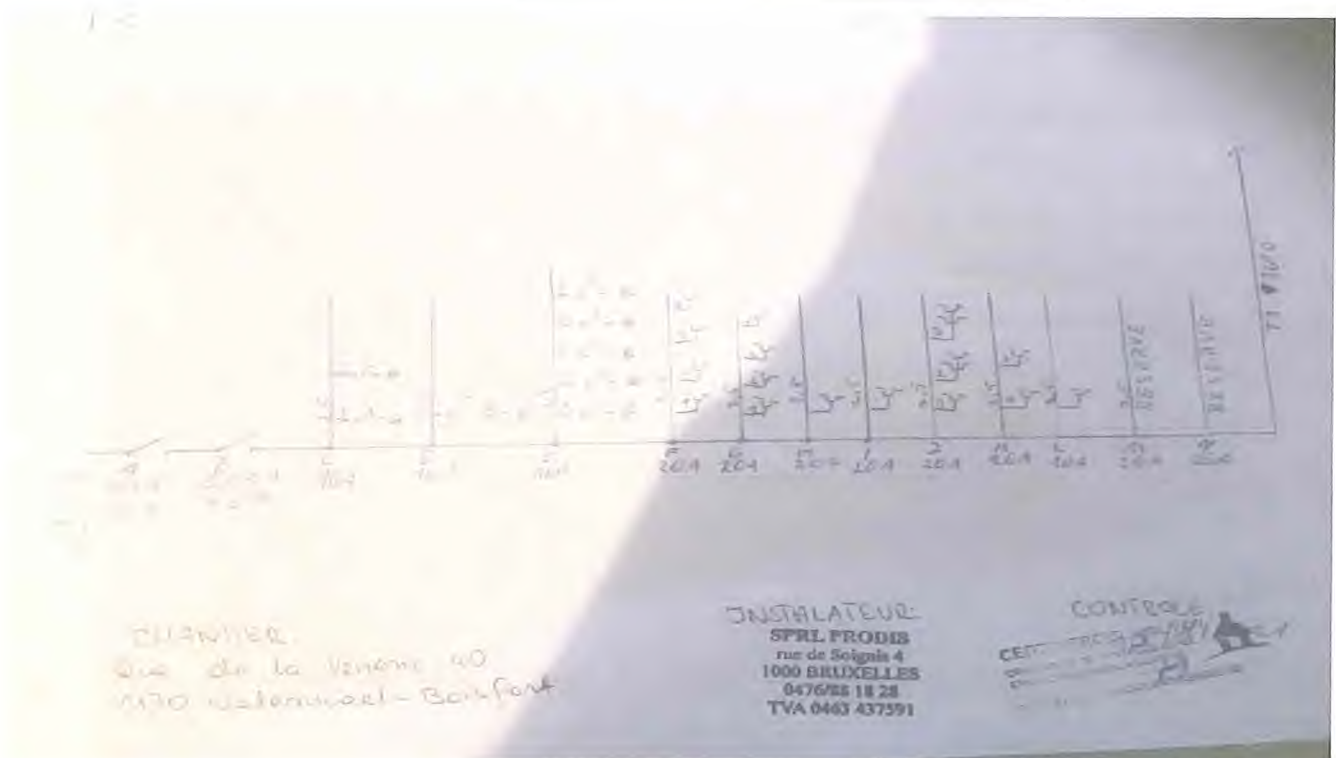
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 45/2021/53922/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



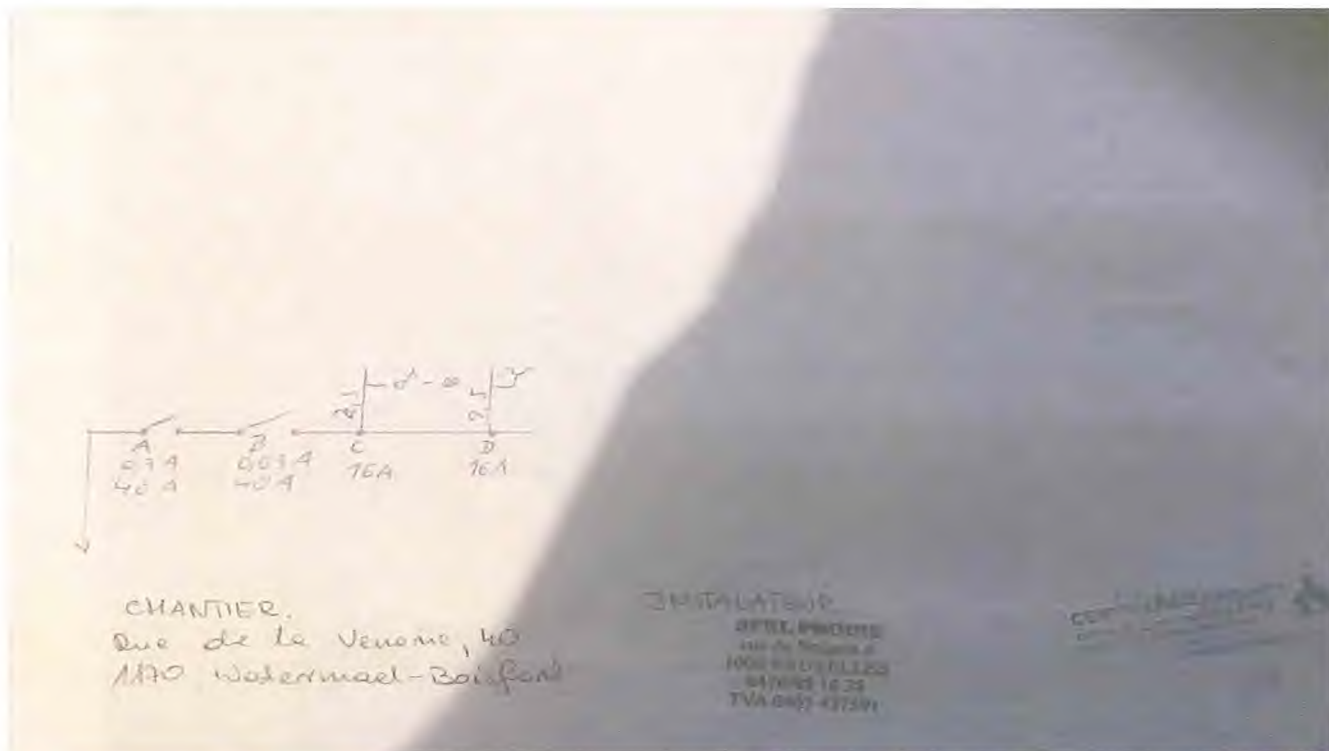
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

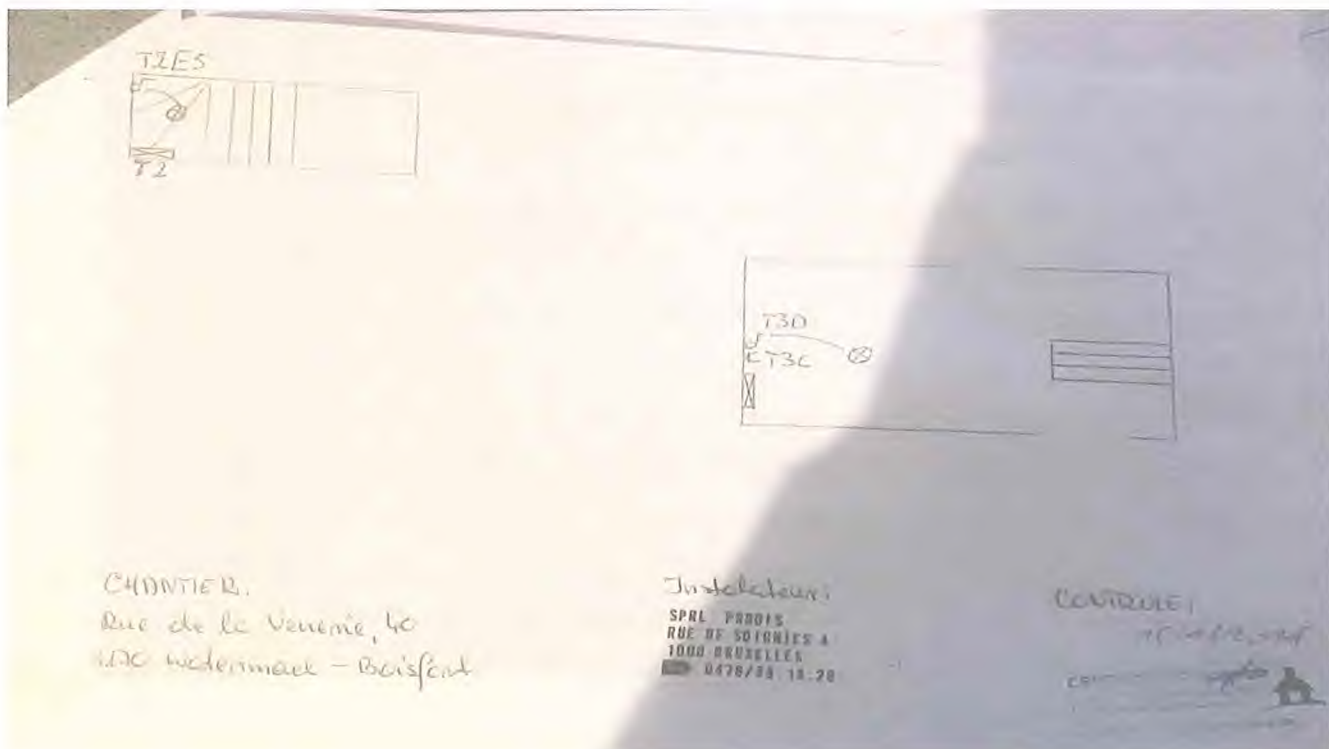
RÉF. 45/2021/53922/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



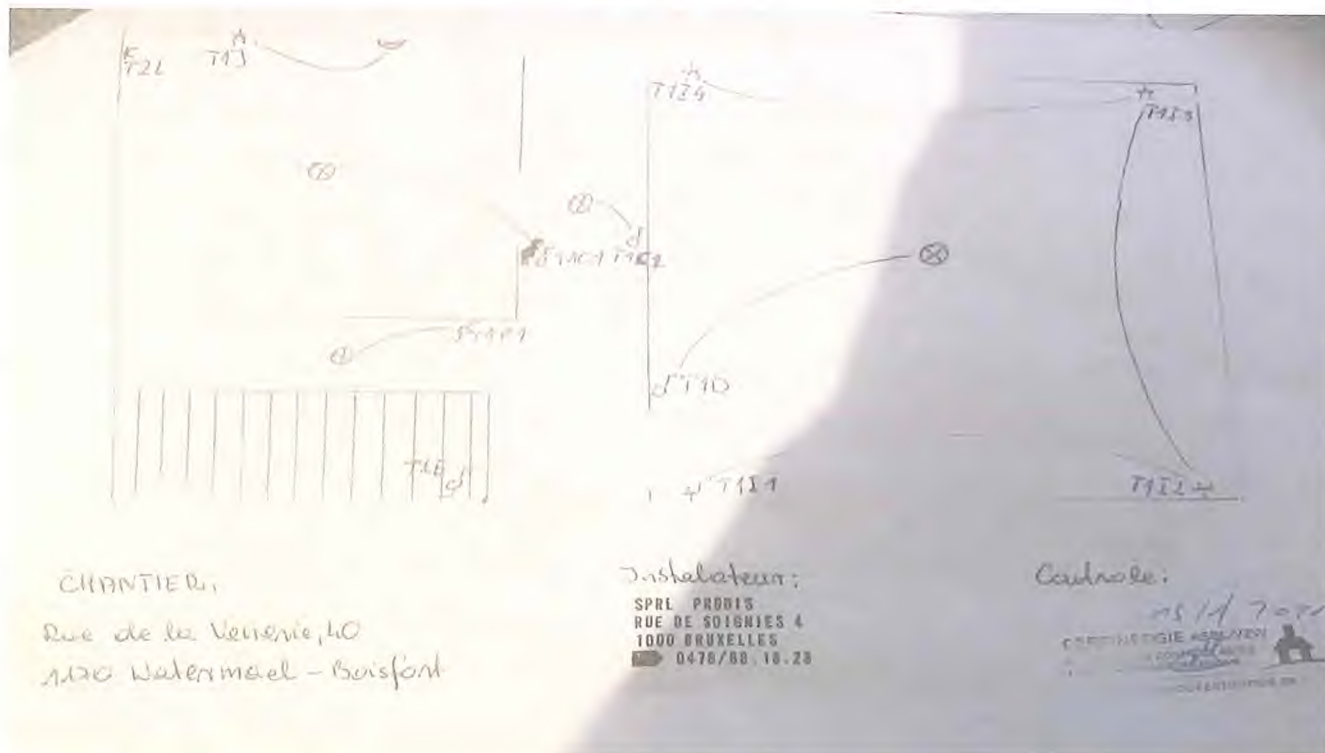
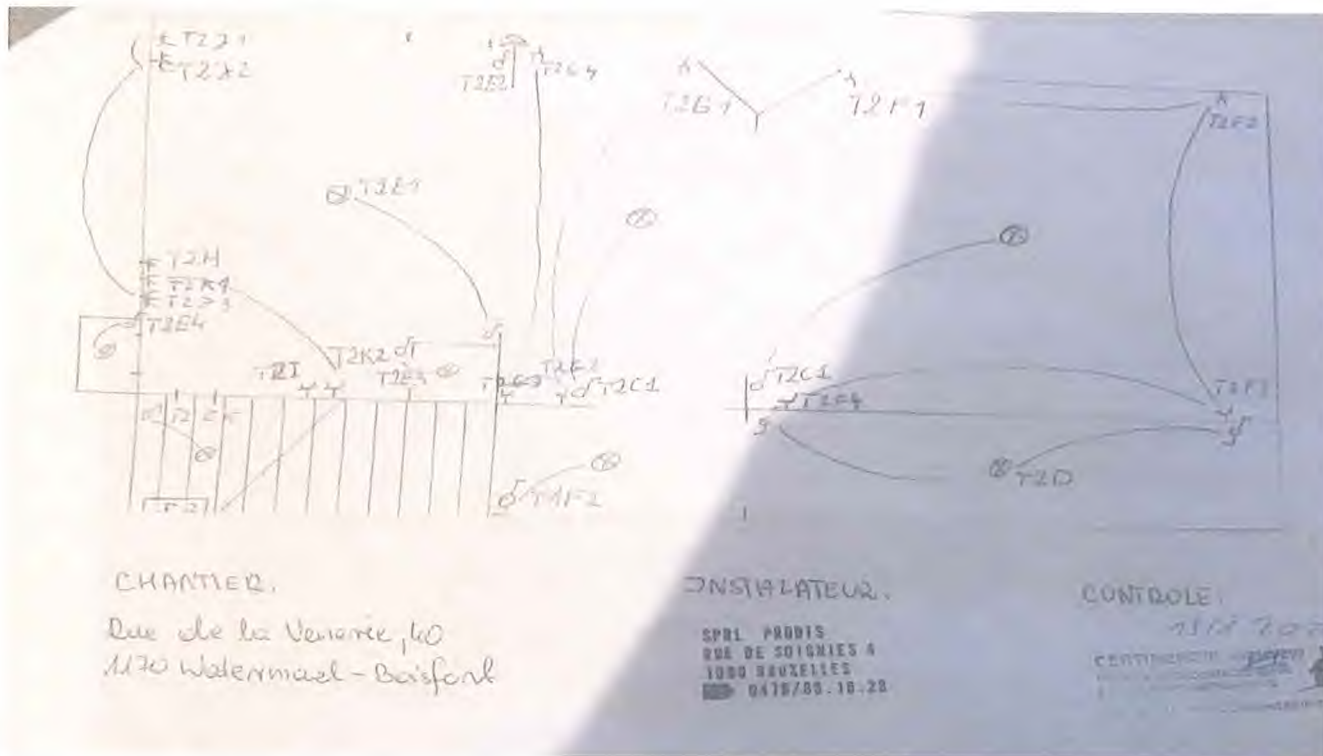
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 45/2021/53922/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 45/2021/53922/01:1

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

